

Le 11 décembre 1773 - Le ministre à Ternay et à Maillart Dumesle : épices

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/3/15, f°193

Prendre soin des épices du jardin de Monplaisir. Le Roi en voudrait quelques plants pour ses serres à Versailles. Ternay estime que l'avenir commercial des épices réside surtout à Cayenne.

Copie de la lettre du ministre à MM. le Ch. de Ternay et Maillart Dumesle, gouverneur général et intendant aux Isles de France et de Bourbon.

N°15.

A Versailles, le 11 décembre 1773

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite le 15 novembre 1772 (N°15), par laquelle vous m'informez que M. Poivre avant son départ de l'Isle de France, a voulu constater les plants d'épicerie qui y sont ; qu'il a chargé M. de Commerson, médecin botaniste, d'en faire le procès-verbal ; et qu'il a désiré que cette pièce fut signée de vous ; que vous avez déféré à sa demande ; et que vous l'avez signé seulement pour la forme, n'ayant pas vous-même aucune connaissance de ces plantes. Je ne puis trop vous en recommander le soin afin de ne pas perdre le fruit des dépenses que l'introduction de ces plants a occasionnées. Il est encore incertain si cette introduction sera aussi utile à l'Isle de France qu'on a cherché à le persuader, et si elle pourra jamais procurer à cette colonie une branche de commerce ; mais on peut espérer avec assez de fondement d'introduire dans les autres colonies, et surtout à Cayenne, la culture des épiceries. Et si jamais on y parvient, on n'aura point à regretter ce qu'il en a coûté au Roi, puisqu'on sera délivré du monopole que les Hollandais exercent sur cette branche de commerce.

Sa Majesté a témoigné désirer avoir des plantes de diverses épiceries pour en orner ses serres. Elle a même donné des ordres pour la construction d'une serre à Lorient où les plants seront mis en dépôt au moment de leur arrivée pour être transportés à destination dans la saison convenable. Vous voudrez bien profiter de la première occasion pour envoyer quelques plants de chaque espèce, et prendre toutes les précautions nécessaires pour leur conservation dans la traversée. Vous les adresserez à M. Prevost de La Croix, commissaire ordonnateur à Lorient, qui les fera déposer à la serre du Roi dont l'inspection est confiée à M. Gallois, médecin dans ce port.

J'ai l'honneur d'être, ... etc. Signé de Boynes

Pour copie [*signé*] Maillart Dumesle

* * *